

LETTRES

DE

PHILIPPE-LE-BON

Duc de Bourgogne

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

PUBLIÉES PAR

GEORGES LECOCQ



SAINT-QUENTIN

Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19

1875

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

BROCHURES

Formats divers.

LE LAI DE LA DAME DE FAYEL. — CÉLÉBRATION DE LA PAIX DES PYRÉNÉES A SAINT-QUENTIN EN 1660. — FRAGMENTS D'HISTOIRE LOCALE : MAYEURS ET ÉCHEVINS. — NOTES ET DOCUMENTS SUR BEFFROY DE REIGNY DIT LE COUSIN JACQUES.

Format in-8° raisin.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR CHARLES CAVE, discours de réception lu à la Société académique de Saint-Quentin dans la séance du 21 février 1872. — RAPPORTS SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE LOCALE à la Société académique de Saint-Quentin, lus dans les séances publiques des 30 juin 1872 et 31 mai 1874. — LES AMBASSADEURS DE SIAM A SAINT-QUENTIN EN 1686. — ETUDE SUR LES VITRAUX DE LA COLLÉGIALE DE SAINT-QUENTIN (1^{re} partie). — LES HABITANTS DE SAINT-QUENTIN EN 1557. — SAINT-QUENTIN, SON HISTOIRE ET SES MONUMENTS. — NOTICE SUR LES STATIONS PRÉHISTORIQUES D'ITANCOURT (Aisne). — NOTICE SUR UN RELIQUAIRE DE SAINT-QUENTIN. — ETUDE HISTORIQUE SUR VALENTINE DE MILAN. — LE DOLMEN DE NEUVILLETTE (Aisne). — NOTICE SUR LE MENHIR ET LA STATION NÉOLITHIQUE DE TUGNY. — NOTICE SUR LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN DE TUGNY. — LES GOUVERNEURS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN. — DOCUMENTS INÉDITS SUR M.-Q. DELATOUR. — LE CHATEAU DE MARCHAIS. — LE SIÈGE DE ROUEN EN 1418. — NOTICES SUR LE CANTON DE VERMAND : COUP D'ŒIL GÉNÉRAL, AUBIGNY; BEAUVOIS; HOLNON.

VOLUMES

Format in-8° raisin

HISTOIRE DE LA COMPAGNIE DES CANONNIERS-ARQUEBUSIERS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN (1461-1790). Ouvrage couronné par la Société des Antiquaires de Picardie. — HISTOIRE DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN. — HISTOIRE DE L'ABBAYE NOTRE-DAME DE VERMAND.

EN COLLABORATION :

LE VERMANDOIS, revue d'histoire locale, beaux-arts et littérature. (1873 et 1874) 3 vol. in-8°.

LETTRES DE PHILIPPE-LE-BON

Duc de Bourgogne

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE SAINT - QUENTIN

Les Archives de la ville de St-Quentin contiennent (liasses 3, passim; 7; et 151, dossier A) des lettres patentes, missives, etc., adressées par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, aux habitants de la capitale du Vermandois, alors en son pouvoir. Elles vont de 1419 à 1463, comprenant ainsi toute la durée du pouvoir du prince. Nous les donnons soit en résumé, soit in-extenso, suivant l'intérêt qu'elles présentent.

En 1419, le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur expiait, au pont de Montereau, l'assassinat du duc d'Orléans qu'il avait fait tuer, douze ans plus tôt, dans les rues de Paris. Ce meurtre, suite fatale d'un autre meurtre, allait avoir les plus douloureuses conséquences.

Le nouveau duc, âgé de vingt-trois ans, succéda à son père sous le nom de Philippe-le-Bon. A la nouvelle de l'attentat, il consulta, de Gand où il était, son conseil et les habitants de Gand, d'Ypres

et de Bruges, puis il vint à Lille où il reçut les habitants de Paris et convoqua les députés des villes sous son obéissance pour une assemblée à tenir le 17 octobre à Arras, assemblée qui allait se terminer par un traité avec le roi d'Angleterre.

Voici la lettre de convocation écrite par le duc à la ville de Saint-Quentin :

A nos tres chiers et bons amis les gens d'Eglise, maire, eschevins, bourgeois, manans et habitans de la ville de Saint-Quentin.

Le duc de Bourgogne conte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne.

Tres chiers et bons amis. Apres ce que nous avons sceu les nouvelles du tres horrible et traîtreux murdre perpétré en la personne de feu mon tres chier seigneur et père dont Dieu par sa grâce vueille auoir l'ame lequel nous est ainsi que raison et nature donnent tant triste et doulereux que plus ne pourroit il, est venu a notre congnoissance come la bonne ville de Paris et plusieurs autres bonnes villes de ce royaume estans en l'obeissance de mons. le Roy sont en tres grant peril et dangier des ennemis qui sont espars en plusieurs lieux de ce royaume, lesquels leur portent guerre empeschent vivres et provisions, leur destruisent le fait de la marchandise et des laboraiges, font tous les damages desplaisans et inconveniens quilz peuvent, et pour ce que nous désirons à y pourveoir en ensuivant la bonne et brave entencion que feu mondit sr et père avoit à

la reparation de la seignorie de cedit royaume, et à la paix et union d'icellui en quoy il avoit tant travaillié et laboré qu'il la tenoit avoir seure et ferme, ainsi faisoient toutes gens de bonne volonté ; vous signiffions que pour adviser mettre fin et conclure provisions et remédes prouffitables pour la réparation, paix et tranquillité de cedit royaume et mesmement des marches de pardeça, le relever et deschargier des oppressions importantes qui y sont à quoy nous nous voulons au plaisir de Dieu exposer et emploier de cuer, de corps et de chevaux, nous avons ordonné de tenir une journée en notre ville d'Arras au xviii^e jour d'octobre prouchain venant et escrivons à plusieurs desdites villes estans en l'obéissance de mondit sr qu'il vueillent envoyer par devers nous à ladite journée leurs comis et deputez plainement fondéz et chargiez de leurs volentez et entencions en ceste matière. Si vous prions bien, tres chiers et bons amis, que a icelle vueilliez envoyer les votres en compétant nombre, souffisamment fondez et chargiez de tout ce que entendrez et voudrez faire avec nous en ladite matière, sans en faillir, sur tout le plaisir que povez et désirez faire à Mons. le Roy et à nous, et avec ce vous prions que en la bonne obéissance et loyauté que tousiours avez eue envers mondit sr le Roy, veuillez fermement persévérer en continuant envers nous la grande affection que vous aviez à feu mondit sr et père qui tout chierment vous avoit et au plaisir de Dieu nous vous aiderons, secourrons et deffen-

drons en vos nécessités et affaires de toute notre puissance et aurons tousiours pour tres specialement recommandez ainsi que par effect appercevrez s'ils vous en est besoings, tres chiers et bons amis, le saint Esprit vous ait en sa sainte garde. Escript en notre ville de Lille le xxix^e jour de septembre.

Signé MENART.



La seconde et la troisième lettres ne sont pas datées ; mais par les renseignements qu'elles renferment sur la maladie de Philippe-le-Bon et sur la marche du roi d'Angleterre contre les Dauphinois occupant, ou tout au moins parcourant la Champagne et la Picardie, on peut les croire vraisemblablement de 1421. Cette année, les Anglais et leurs partisans furent plus d'une fois inquiétés. Aussi les lettres du duc à ses « tres chiers et bien amez » laissent-elles sentir quel prix il attachait à leur alliance ou même à leur seule neutralité ; combien aussi il était peu sûr d'eux, connaissant leurs vœux pour le parti du futur Charles VII, le parti de la France.

Le duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne,

Tres chiers et bons amis, pour l'affection que nous savons de certain vous avoir à nous et que desirez oir en bien de nostre estat nous escrivons

par devers vous et vueilliez savoir que combien que puis vii mois en ca nous ayons esté surprins de maladie laquelle s'est muce en quarte dont avons esté traveillié néantmoins nous somes presentement, la mercy nostre seigneur, en bonne disposition esperans que ladite maladie ne nous durera pas longuement, et oultre vous signiffions que nous avons entendu que les ennemis de Mons. le Roy et les nostres se peinent par sentilles et malicieuses voyes de vous decevoir et seduire tendans afin de vous attirer de leur part en coulourant leurs euvres et entencions par langages frauduleux et palliez ou il n'a aucune vérité formée à notre charge et disent que nous avons délaissé le parti que avons prinz dont il n'est rien, et ne somes pas gueres esmerveuillez desdiz langages veu que en tous leurs faiz ils ont accoustumé de ainsi parler. Dequoy plusieurs gens simples et de bonne foy par cy-devant ont esté et sont de jour en jour en moult de manieres piteusement deceuz et destruits, ainsi que en divers cas ce a esté et est chose évidente et notoire, et vous advertissons, tres chiers et bons amis, afin que vous y preniez garde, saichons que nous aurions tres grand desplaisire que veinssiez à tel inconvenient que Dieu ne veuille et ne creiez pas ne ouvrez vos oreilles à telles paroles frauduleuses et tendans à mauvaise conclusion, car supposé quil y ait apparence de douceur et bonté, toutevoye l'entencion desdiz ennemis est toute autre. Vous povez congnoistre le tres grant meschief ou se sont boutez ceulx qui ont varie et

n'ont point tenu la main ferme. Et nous avons bonne estimacion et confidence de vous que y pourverez et vous entretenrez tousjours de bien en mieulx ainsi que avez accoustumé, et ne doutez point que au plaisir de nostre Seigneur quelques nouvelles que lesdiz ennemis sèment et publient a leur avantage apparoitra briefment du contraire, et se ilz font pour le present aucune entreprinse il y sera bien et grandement resisté à leur confusion, et desia pour ce quilz començoient en aucuns lieux courir en Champaigne et Valois et ailleurs, beau cousin le Regent y a envoyé à puissance pour les rebouter et dechairer daucunes meschantes places que y emblee et dessoictement ilz ont emis et encores y sera tost plus grandement et amplement pourveue. Tres chiers et bons amis, se aucune chose vous survient voulez que puissions faictes le nous savoir et nous nous emploierons de tres bon cuer. Et scet le saint esprit qui vous ait en sa sainte garde. Escript en notre ville de Lille, le x^e jour de septembre.

Signé MENART.

Au dos : A nos tres chiers et bons amis les gens d'Eglise, officiers de monss. le Roy, bourgeois et habitans de la ville de Saint-Quentin.



Le duc de Bourgoigne, comte de Flandres,
d'Artois et de Bourgogne,

Tres chiers et bons amis, ja soit ce que nous et aucuns de nos bons et loyaulx amis vous ayons puis nagaird escript et ediffié de notre estat dont nous savons que vostre volenté est oyer soavent bonnes nouvelles, neantmoins nous avons entendu que par devers moyens les ennemis de monseigneur le Roy et les nostres s'efforcent de vous faire croire le contraire et moult de choses contre vérité à la charge de nous et de nos bienvueillans tendans affin de seducton pour vous malicieusement actraire à leur damnable parti ; Et pourtant tres chiers et bons amis nous vous signifions et ediffions que combien qu'il ait pleu a Monss. Jhu Crist nous visiter de maladie de quartre laquelle est à plusieurs commune, toutesvoies nous en somes la sienne. en bonne disposition, et ne nous est pas icelle maladie tant griève de beaucoup quelle a esté esperans en sa benoite grâce et miséricorde ja briefment en annonce parfaite convalescence et garison et telle que au printemps nous pourrons aller en France pour nous employer d'affecton et puissance avecques beau frere le Regent du royaume et le duc de Bretagne à icelluy remettre sus en bonne paix et justice au reboutement des ennemis qui sont cause de la désolation qui y est. Sy vous requerons tres chiers et bons amis que vous veuilliez adiez entretenir en fondant bonne obéissance envers Monss. le Roy et ses officiers sans varier ne prendre autre maniere que navez fait, ainsi que en avons tres singulière et parfaite confiance, sa-

chons que saucune chose vous survient ou vueillez que puissions nous empressez de la faire et acomplir de grand cœur, tres chiers et bons amis. Le saint Esprit vous ait en sa sainte garde. Escript en notre ville de Lille le xiiii jour de janvier.

Signé MENART.

A nos tres chiers et bons amis les gens d'Eglise, officiers de mons. le Roy, bourgeois et habitans de la ville de Saint-Quentin en Vermandois.



La quatrième lettre est de beaucoup la plus importante; aussi, a-t-elle déjà été analysée et publiée. On sait les événements qui s'accomplirent de 1419 à 1430; le roi d'Angleterre envahissant la France, la reine Isabeau de Bavière et presque toute la noblesse pactisant avec l'ennemi, Charles déshéritant le Dauphin et léguant, par le traité de Troye, son trône au prince anglais; puis, vient la régence de Bedford, le siège d'Orléans en violation de toutes les règles de la chevalerie, le duc étant prisonnier depuis Azincourt; enfin, l'héroïsme de Jeanne d'Arc, ses victoires, son triomphe et les revers après le sacre de Charles VII à Reims. Le 23 mai 1430, date fatale entre toutes, la Pucelle d'Orléans et quelques-uns de ses défenseurs tombaient sous les murs de Compiègne au pouvoir des ennemis qui allaient devenir ses bourreaux. Un prince

français, Philippe-le-Bon, eut le triste courage de se réjouir d'un si malheureux succès; il écrivit aux habitants de Saint-Quentin pour leur apprendre cette mauvaise nouvelle qui dut retentir douloureusement en leurs cœurs :

De par le duc de Bourgogne conte de Flandres, d'Artois, de Bourgogne et de Namur,

Très chiers et bien amez, sachant que vous désirez savoir de noz nouvelles vous signifions que ce jourd'huy xxiii^e de may environ six heures après midy les adversaires de mons. le Roy et les nostres qui s'estoient mis ensemble en tres grosse puissance et boutez en la ville de Compiengne devant laquelle nous et les gens de nos armes sont logies sont saillis de ladite ville à puissance sur le logie de mes avangarde le plus prouchain d'eulx, à laquelle saillie estoit celle qu'ilz appellent la Pucelle avecqs plusieurs de leurs principaux capitaines, à l'encontre desquels beau cousin mess. Jehan de Lucembourg qui y estoit présent et autres noz gens et aucuns des gens de mons. le Roy qui avoit envoié pardevers nous pour passer outre et aler à Paris ont fait tres grand et aspre resistance et prestement en ma personne y armames et trouvasmes que lesdiz aduersaires estoient ja reboutez et par le plaisir de mon benoist Créateur la chose est ainsi avenue et nouz a fait tele grace que icelle appelée la Pucelle a este prise et avecques elle plusieurs capitaines celebres, chevaliers, escuyers et autres prins noiez et mors dont à ceste heure

nous ne savons encores les noms, sans ce que aucuns de noz gens ne des gens de mondit sieur le Roy y aient esté mors ou prins ne qu'il y ait eu de nos gens blechiez vint personnes, la grâce Dieu. De laquelle prise ainsi que tenons certainement seront granz nouvelles partout et sera congneue l'erreur et folle créance de tous ceulx qui es faiz d'icelle femme se sont rendus enclins et favorables ; et ceste chose vous escrivons pour noz nouvelles, esperans que en aurez joye, confort en consolacion et en rendrez graces et louenges à nostre dit créateur qui tout voit et cognoist, et qui, par son benoist plaisir, vueil le conduire le surplus de nos emprises au bien de nostre dit seigneur le Roy et de sa seigneurie et au relièvement et reconfort de ses bons et loyaulx subgez. Très chiers et bien amez, le saint Esperit vous ait en sa sainte garde.

Escript à Còdun empres Compiengne le xxiii^e jour de may.

Signé MILET.

Au dos : A nos très chiers et bien amez les gens d'Eglise, bourgeois et habitans de Saint-Quentin en Vermandois.



Les lettres suivantes ont bien moins de valeur.

Le 12 juin 1435, Philippe-le-Bon, alors à Valenciennes, concède aux habitans de Saint-Quentin un octroi sur le vin et la bière.

En 1439, il autorise l'impôt d'une aide pour le recouvrement de 800 livres tournois, comme nous l'apprend ce *Vidimus* :

VIDIMUS

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou oiront Adam Lecomveur licencié en lois garde de par le Roy nostre sire et monseigneur le duc de Bourgogne du scel royal de la baillie de Vermandois estably à Saint-Quentin salut. Savoir faisons que l'an de grâce mil quatre cens trente-neuf le onziesme jour du mois de mais par Guy Dagard tabellion royal demeurant Saint-Quentin commis et jure en ce cas auroit veues tenues et leues mot apres autre unes lettres en parchemins saines et entières en scel et escripture scellées du scel de secret de mondit sire le duc en simple queue et cire vermeille et comme par inspection d'icelles apparut aux commis desquelles la teneur sensuit :

Philippe par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne de Lothr. de Brabant et de Lemboure, comte de Flandres, Artois et Bourgogne, palatin de Haynau, de Hollande, de Zeelande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise de Salins et de Malines à notre bailli de Saint-Quentin ou à son lieutenant salut ; comme pour l'entretènement des frontières et pourveoir à la résistance des Angloiz ennemis et adversaires et de monsire le Roy et les nostres eust esté mis assiette impost et aide ès villes estans sur la rivière

de Somme depuis ung an ; Et comme les autres eust nostre ville de Saint-Quentin esté assise à la somme de huit cens livres tournois pour sa part et porcion dudit impost laquelle somme il est de nécessité faire venir pour l'entretènement desdictes frontières ce que les habitans d'icelle nostre ville ne porroient faire sans asseoir et imposer sur eulx aucun aide le plus convenable que faire se porra pour le recouvrement desd. viii^e l. t. en requerant sur ce nos congié et licence pour ce est il que nous ces choses consideres aux maire, eschevins et jurez de notre dicte ville de Saint-Quentin avons octroyé et accordé, octroyons et accordons par ces présentes que vous... ils puissent asseoir et imposer en icelle nostre ville aucun aide convenable pour le recouvrement de lad. somme de huit cens livres tournois porveu que à ce se consentent la plus grant et seine partie des habitans d'icelle nostre ville et que noz demaine et aussi les aides ayant leur cour en icelle nostre ville nen diminuent ou amencissent en aucune manière. Et vous mandons et cornectons que les reffuzans et contredisans saucun en y a paier ledit aide vous contrainiez en cas d'efforce à pieur ce par la plus grant et semi partie aura esté consenti pour le recouvrement come dit est par toutes voyes et manières de contrainte deues et raisonnables. Car ainsi le volons estre fait. Donné en nostre ville de Brouxelles le douziesme jour de may l'an de grâce mil quatre cent trente-neuf soubz nostre scel de secret en absence du grant. Ainsi signé par mon-

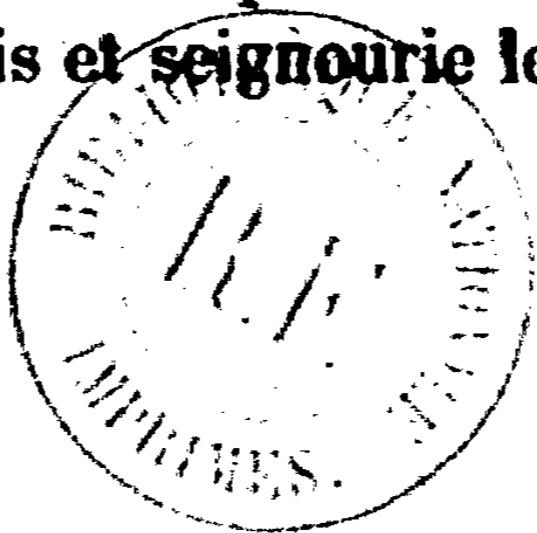
seigneur le duc à la relation du conseil Hugues. En tesmoing de ce nous à la relation dud. commis juré avons mis à ces présentes lettres de vidimus du transcript le scel royal de bailli dessudit. Ce fut fait l'an de grâce mil quatre cens et trente-neuf, le vingtiesme jour du mois de mars dessus premier diz.



En 1443, appel aux armes contre les écorcheurs.

Robert-le-Josne seigneur de Forest conseiller de mon tres redoubté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, gouverneur des baillages d'Arras, Bapalme, Avesnes et Aubegny seigneur a cheval de mondit et tres redoubté seigneur auxquels ces lettres verront salut. Savoir faisons que avons présentement receu les lettres patentes de mondit tres redoubté seigneur scellées de son present scel en simple queue desquelles la teneur s'ensuyt.

Philippe, par la grâce de Dieu duc de Bourgogne, etc. A nos gouverneurs d'Arras, de Hesdin bailly de Saint-Omer et à tous noz autres baillis, etc. salut. Pour ce que présentement nous sont venues nouvelles que depuis les treves paix et accords de Monseigneur le Roy avec les Anglois, les routiers et cappitaines de gens de guerre qui ont suyvi par cy-devant mondit seigneur le Roy et monseigneur le Daulphin ont prins leur conclusion de entrer en noz pais et seigneurie les destruire et y



faire du pis qu'ilz pourront pendant lesd. treves contre la defense de mondit seigneur le Roy et de monseigneur le Daulphin et desia sont une partie d'iceulx entrez en nos pais cause nous est advenu et les aultres y veulent tres brief aler pour eulx y assambler. A quoy somes déliberez et concluz de résister de tout nostre pover et y exposer nostre personne et voulons vous mandons et tres expresment comandons par ces présentes à chacun de vous en droit soy que vous et chacun de vous..... se mettre de son office ou bon a accoustume d'estre crié, et voulons faire crier et publier solempnellement que tous noz feaulx et vassaulx et aultres nos subietz qui ont accoustume eux armer se mettent sus incontinent en armes les mieulx montez, armez et abilliez que faire se porra et se tirent par devers nostre tres chier et tres ame nepveu et lieutenant general es marches de Picardie le conte destampes que se envoions presentement en icelles marches pour ceste cause pour les faire tirer es lieux et place quil leur ordonnera de par nous, et illec est receux à monstre et leur est fait ban pour le temps quil seront en nostre compaignie et que cependant ils vinrent gracieusement tellement que n'ayons cause destre mal contens de eulx et qu'il ne soit besoing de proceder de par nous à la punition de ceulx qui feront le contraire. En faisant en eulx exprez comendement et deffence de par nous solempnellement par cry publique come dessus que nulz de nos dits féaulx, vassaulx et subietz de quelque estat quilz soient ne soient

telz ne sy hardis de eulx de partir de nosd. pais pour aler en armes au mandement de quelque seigneur ou cappitaine que ce soit si ce nest par l'ordonnance et express recommandement de nous ou de nostre dit nepveu le duc d'Estampes sur peine de fourfaire envers nous.

Donné en nostre ville de Bruges le III^e jour de juin de l'an de grâce mil III^e XLIII.

Suivent quelques lignes d'attestation que tel est bien le texte, qu'il a été publié à Saint-Quentin par Thomas Lefevre tabellion royal le x juin etc.

Le 28 juillet 1445, concession, datée de Mons, d'un octroi pour aider au remboursement des 500 livres payées.

En 1457, affranchissement du sol pour livres des marchandises amenées à la foire de Saint-Denis. Le 10 mai 1465, de Bruxelles, ordonnance de lever 1,400 livres sur les habitants de l'Election.

Le 6 octobre de la même année, permission de lever, pendant trois ans, un denier par tonneau de vin.

Le 10 septembre 1461, ordonnance de lever 1,500 livres sur les habitants de l'Election.



Après la mort de Charles VII, un des premiers actes de Louis XI fut le rachat des villes de la

Somme, dont la rançon fut payée dans les derniers mois de l'an 1463. C'est sans doute aux préliminaires de cette vente que se rapporte la dernière lettre que voici :

*A nos tres chiers et bien amez les (déchirure) echevins de
nostre ville de Saint-Quentin (déchirure).*

De par le duc de Bourgoingne, de Brabant, et de Lemb. conte de Flandres, d'Artois et Bourgoingne, de Haynaut, de Hollande, de Zellande et de Namur.

Tres chiers et bien amez. Nous avons presentement chargié et ordonné à nos amez et faulx le seigneur de Roye et le seigneur de Moreuil chevaliers nos conseillers et chambell. et maistre Jehan Vastel aussi nostre conseiller et maistre des requestes de nostre hostel et Jacques de Filleschamps nostre recepveur des aides d'Anvers, eulx transporter en nostre ville de Saint-Quentin et y estre le xx^e jour de juing prouchain pour le lendemain vous dire et exposer de bouche de par nous aucunes choses touchans noz presentes affaires. Si vous prions que aud. jour vous y soyez en personne pour oyr ce quilz vous diront et exposeront de nostre part et au surplus faire en la matière dont ilz vous parleront telement que ayons cause destre content et vous en savoir gre. Tres chiers et bien amez nostre Seigneur soit garde de vous. Escript en nostre ville de Bruges, le xxii^e jour de may d^o lxiii.

Signature avec Paraphe.



DESACIDIFIE
à SABLE : 1994